



Novembre 2017
DLF/NMR

Rythmes scolaires...

Rythmes de l'enfant

Parents d'élèves, votre avis nous intéresse...

Madame, Monsieur,

Après 4 années de fonctionnement ponctuées de quelques évolutions et avant de consulter le comité de pilotage du Projet Educatif Territorial, en décembre, nous souhaitons recueillir votre avis sur l'organisation des temps périscolaires.

De son côté, la Ville de Bar-le-Duc a fait le choix d'investir beaucoup de moyens, tant humains que financiers, dans les Nouvelles Activités Périscolaires et privilégie une organisation sur 9 ½ journées, permettant de réduire le temps d'enseignement de chaque jour, et de proposer des activités périscolaires de qualité, si le fonds de soutien de 90 000€, accordé par l'Etat, est maintenu pour la prochaine année scolaire.

Nous vous remercions de votre avis et vous invitons à remettre le questionnaire, soit :

- A l'accueil de la Mairie ;
- A l'agent de la collectivité en charge de la garderie de l'école de votre enfant ;
- A la directrice en charge des NAP, présente à l'école pendant ces temps ;

pour le 30 novembre 2017. Les retours après cette date ne seront pas pris en considération. Avant diffusion, ce questionnaire a été présenté aux représentants de parents au sein des conseils d'écoles.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Fatima EL HAOUTI,
Adjointe au Maire en charge de l'enseignement.

Ce questionnaire est téléchargeable sur le site Internet de la Ville.

Questionnaire – Rythmes scolaires

Vous êtes parent d'un ou plusieurs enfant(s) scolarisé(s) au sein d'une école publique barisienne. Nous vous invitons à compléter ce questionnaire (1 questionnaire par famille). Le résultat de cette enquête sera transmis aux représentants de parents de chaque école.

Situation de la famille

1. Nombre d'enfants de votre famille scolarisés dans les écoles publiques barisiennes

1 2 3 4 5 ou plus, préciser : ...

2. Votre enfant est scolarisé (vos enfants sont scolarisés) en :

PS1 PS2 MS GS
 CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

Ecole :

Edmond LAGUERRE Camille CLAUDEL Jean ERRARD
 BUGON-ROSTAND Gaston THIEBAUT Jean COCTEAU

Restauration scolaire

3. Votre enfant fréquente-t-il (vos enfants fréquentent-ils) le restaurant scolaire ?

Tous les jours	2 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	Occasionnellement	Jamais

4. Si votre enfant fréquente (vos enfants fréquentent) le restaurant scolaire, vous diriez de la qualité de la restauration, que vous êtes :

Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Pas satisfait

Garderie périscolaire

5. Votre enfant fréquente-t-il (vos enfants fréquentent-ils) la garderie périscolaire ?

- Le matin :

Tous les jours	2 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	Occasionnellement	Jamais

- **Le midi :**

Tous les jours	2 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	Occasionnellement	Jamais

- **Le soir :**

Tous les jours	2 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	Occasionnellement	Jamais

Organisation des rythmes scolaires et activités périscolaires

6. Votre enfant fréquente-t-il (vos enfants fréquentent-ils) les NAP ?

Oui Non

7. Dans quel état d'esprit fréquente-il (fréquentent-ils) les NAP ?

- Avec plaisir, il en redemande (ils en redemandent)
 Par obligation (car personne ne peut le(s) rechercher après la classe)
 Autre(préciser) : ...

8. Les activités proposées dans le cadre des NAP, vous semblent-elles contribuer à l'épanouissement de votre enfant (vos enfants) ?

Oui Non

9. La nouvelle organisation des NAP (2 x 1h30) vous semble-t-elle ?

- Plus intéressante que la précédente (4 x 45 minutes)
 Moins adaptée

Précisez si vous le souhaitez :

10. Votre enfant pratique-t-il (vos enfants pratiquent-ils) des activités sportives ou culturelles en dehors de l'école ?

Oui Non

11. Le temps de la pause méridienne (11h30-13h30) vous semble-t-il ?

Adapté	Trop long	Trop court

12. Depuis la mise en œuvre de la réforme, en 2014, votre enfant vous paraît-il ?

Plus fatigué	Moins fatigué	Sans changement	Sans objet

13. S'il vous paraît plus fatigué, quel jour en particulier ?

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

14. Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'organisation familiale vous semble :

Facilité	Complicée	Sans changement

15. La mise en place des nouveaux rythmes a eu un impact financier pour vous :

Positif	Négatif	Sans impact

16. Globalement, vous diriez des activités proposées par la Ville lors des NAP, que vous êtes :

Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Pas satisfait

Evolution des rythmes scolaires

17. En cas d'évolution des rythmes scolaires, vous seriez plutôt favorable à :

(Vous pouvez cocher la case qui vous convient le mieux ou classer ces propositions par ordre de préférence, de 1 à 5 - 1 étant la proposition préférée).

<input type="checkbox"/>	Maintien de l'organisation actuelle, avec 9 ½ journées et le mercredi matin
<input type="checkbox"/>	Maintien de l'organisation actuelle, avec 9 ½ journées et le samedi matin
<input type="checkbox"/>	Organisation sur 4 journées de 5h30, avec une réduction des grandes vacances (13 jours à récupérer)
<input type="checkbox"/>	Organisation sur 4 journées de 5h30, avec une réduction répartie sur les petites et grandes vacances (13 jours à récupérer)
<input type="checkbox"/>	Organisation sur 4 journées de 6h00, avec une demande de dérogation auprès de l'Inspection Académique

18. En cas de maintien du fonds de soutien de l'Etat pour l'organisation des NAP, vous préféreriez :

<input type="checkbox"/>	Aucun changement
<input type="checkbox"/>	Une organisation différente. Précisez : ...

19. En cas de suppression du fonds de soutien, vous préféreriez :

(Vous pouvez cocher la case qui vous convient le mieux ou classer ces propositions par ordre de préférence, de 1 à 3 - 1 étant la proposition préférée).

<input type="checkbox"/>	La suppression des NAP et l'organisation d'une garderie
<input type="checkbox"/>	Le maintien des NAP, en adaptant le format pour maintenir la gratuité pour les familles
<input type="checkbox"/>	Le maintien des NAP, dans la configuration actuelle, avec une participation des familles (5€ maxi par module, soit 25€/enfant/an), pour éviter le recours à une hausse de la fiscalité